

**Objet : Equipements aquatiques - Centre Atlantis – Création d'un abonnement musculation destiné aux adolescents (16-18 ans) valable du 8 janvier 2020 au 27 juin 2020**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la délibération n° 02 du Conseil Communautaire du 28 mars 2019 portant sur les tarifs des Equipements aquatiques,

Vu la décision n°2019-103 fixant le tarif d'abonnement musculation destiné aux adolescents valable du 10 septembre 2019 au 27 juin 2020,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu l'arrêté n°2017-018 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Gérard BLANCO pour les affaires traitant des équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant la nécessité de mettre en place un tarif pour la création d'un abonnement musculation destiné aux adolescents (16-18 ans) du 8 janvier 2020 au 27 juin 2020,

### **Décide**

**Article 1 :** La présente décision abroge la décision n°2019-103 du 12 juillet 2019.

**Article 2 :** Du 8 janvier 2020 au 27 juin 2020, au Centre Atlantis, il est mis en place un tarif pour l'abonnement musculation destiné aux adolescents (16-18 ans), fixé à 60 €. Cet abonnement donne accès à 2 séances par semaine encadrées par un coach les mercredis de 14h à 19h et les samedis de 10h à 12h, hors vacances scolaires.

**Article 2 :** M. le Président, MM. les Directeurs des Equipements Aquatiques, Mmes et MM. les Régisseurs de recettes des Equipements Aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 6 décembre 2019  
Le Conseiller délégué  
Gérard BLANCO

